Aménagements des examens : épreuve du grand oral du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) **[1]**

Note de service DGER/SDPFE/2021-215 du 24 mars 2021 relative aux aménagements d'épreuve du grand oral du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) pour les candidats en situation de handicap

Cette note de service a pour objet de préciser les procédures mises en place lors de l'organisation de l'épreuve orale terminale du Bac STAV pour les candidats en situation de handicap. Elle vient en complément de la note de service DGER/SDPFE/2018-327 du 24 avril 2018 relative aux aménagements d'épreuve d'examen pour les candidats en situation de handicap.

Consulter la note de service (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) [2]

Liens

[1] https://inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagements-des-examens-%C3%A9preuve-du-grand-oral-du-baccalaur%C3%A9at-technologique-%C2%AB-sciences-et
[2] https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-215